



< Maison médiévale à ARQUES
(en cours de restauration)

Maison de maître à NEVIAN >
(restaurée)



> Vous possédez un patrimoine bâti de caractère visible d'une voie publique

> Vous souhaitez entreprendre des travaux de restauration

- des travaux portant sur l'extérieur (menuiseries, façades, charpente, couverture...)
- des travaux de restauration, les créations et modifications étant permises par le label mais non déductibles de l'impôt
- des travaux autorisés par l'Architecte des Bâtiments de France de votre département

> Demandez le Label de la Fondation du Patrimoine qui vous permet :

- de bénéficier de réduction d'impôts en déduisant jusqu'à 100% du montant des travaux
- de déduire également les honoraires d'architecte si vous faites appel à un maître d'œuvre
- de bénéficier d'une subvention correspondant à au moins 1% du montant des travaux

> Bénéficiaire d'une grande souplesse

- vous avez 5 ans pour réaliser vos travaux
- vous avez le libre choix des entrepreneurs effectuant les travaux, dès lors qu'ils suivent les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France
- vous n'avez pas d'obligation d'ouverture de votre bâtiment au public

LA FONDATION DU PATRIMOINE VOUS APPORTE SON SOUTIEN TECHNIQUE, FISCAL ET FINANCIER

POUR RETIRER UN DOSSIER :

1. Contactez votre correspondant dans l'Aude
Mme Claude COURRIERE : 06.89.73.12.12
2. Votre dossier sera ensuite transmis à l'Architecte des bâtiments de France pour un avis technique
SDAP - 77 rue Trivalle - 11000 CARCASSONNE - tél : 04.68.47.26.58
3. Instruction de votre dossier par la délégation régionale pour attribution d'une décision d'octroi du label (document officiel qui fait foi devant les services fiscaux, de votre droit à la défiscalisation)
*Fondation du Patrimoine - Délégation du Languedoc-Roussillon
2bis rue Jules Ferry - 34 000 MONTPELLIER - Tél : 04.67.92.58.65*

ATTENTION les travaux ne doivent pas être commencés avant l'octroi du label.



➔ COLLECTIVITES ET ASSOCIATIONS

Plusieurs autres Patrimoines
sont à la disposition publique



< Carillon à MOLANDIER
(en cours de restauration)

Chapelle Sainte Cécile à RIVEL >
(en cours de restauration)



> Vous possédez un patrimoine non protégé ou inscrit au titre des Monuments Historiques

- Tout élément de patrimoine immobilier (église, chapelle, moulin, lavoir, remparts, tour, four...)
- Peuvent également être éligibles, les travaux sur des objets mobiliers (retables, statues, tableaux...)

> Vous souhaitez entreprendre des travaux de restauration

- des travaux portant sur l'extérieur ou l'intérieur
- des travaux de restauration, de restitution ou de création

> La Fondation met en place une souscription publique...

- La souscription permet de recueillir des dons de particuliers ou d'entreprises en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif
- La Fondation collecte les fonds et les reverse au maître d'ouvrage en fin de travaux
- Tous les dons faits au profit de l'opération sont déductibles pour le donateur :
 - Pour les particuliers, à hauteur de 66% du don, dans la limite de 20% du revenu imposable et directement de son impôt sur le revenu (un don de 100 € revient en réalité à 34 €)
 - Pour les entreprises, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaire HT, directement de l'impôt sur les sociétés

> ... et vous fait bénéficier de subventions complémentaires

- Lorsque la collecte des dons atteint 5% du montant des travaux, la Fondation du Patrimoine accorde une subvention complémentaire (entre 10 et 20%) au maître d'ouvrage
- En cas de tranches de travaux, elle peut attribuer une subvention par tranche

LA FONDATION DU PATRIMOINE VOUS ASSISTE DANS VOS OPERATIONS DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

POUR RETIRER UN DOSSIER :

1. Contactez votre correspondant dans l'Aude
Mme Claude COURRIERE : 06.89.73.12.12
2. Instruction de votre demande par la délégation régionale et **signature d'une convention de souscription pour le lancement de l'opération**
*Fondation du Patrimoine - délégation du Languedoc-Roussillon
2 bis rue Jules Ferry -34000 MONTPELLIER - Tel : 04.67.92.58.65*
3. Aide à la mise en place et conception des documents de communication, collecte des dons et traitement administratif des reçus fiscaux par la Fondation